

Côte d'Ivoire : du clientélisme « éclairé au clientélisme « appauvri »

Longtemps présentée comme un havre de paix dans un continent chroniquement instable, la Côte d'Ivoire connaît des turbulences depuis plusieurs années. Cette situation est due à une crise profonde du mode de régulation clientéliste de la société ivoirienne mis en place par Félix Houphouët-Boigny son premier Président.

Félix Houphouët-Boigny : le clientélisme « éclairé »

Pendant plus de trente années, Félix Houphouët-Boigny a su préserver la stabilité et l'unité nationale du pays composé d'une mosaïque d'une soixantaine d'ethnies et d'une forte proportion d'immigrés en provenance des pays frontaliers du nord, attirés par la relative prospérité de la Côte d'Ivoire. Le système « houphouétiste » était un régime clientéliste fondé sur le prélèvement et la redistribution de la rente principalement issue des filières cacao-café ainsi que de l'aide extérieure. Au cœur du système de prélèvement se trouvait la Caisse de Stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (Caistab), monopsonne étatique, qui assurait la commercialisation des produits de l'agriculture de rente. Le différentiel entre le prix officiel d'achat aux planteurs et les cours mondiaux générait un volume important de rente distribué selon des règles officieuses d'équilibre, politiques, géographiques et ethniques. Le contrôle du système était assuré le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), parti unique fortement structuré jusque dans les plus petits villages de la brousse. Les années fastes ont permis une redistribution de la rente jusqu'aux niveaux les plus bas de la hiérarchie sociale à travers l'élargissement du secteur public, le recrutement obligatoire des diplômés dans la fonction publique, l'emploi d'immigrés dans l'agriculture...

L'élargissement et l'intensification du système clientéliste ont été grandement facilités, dans la deuxième moitié des années 70, par le choc externe positif de la forte amélioration des termes de l'échange. Engendrée par le renversement de tendance sur les marchés internationaux des produits de base, la crise des années 80 a fortement réduit le volume de la rente agricole. Pour pérenniser tant bien que mal un système frappé par le « syndrome hollandais », Félix Houphouët-Boigny fait appel à l'endettement ainsi qu'à ses relations privilégiées avec l'ancienne métropole.

La spirale de l'endettement a poussé la Côte d'Ivoire à suspendre unilatéralement, en mai 1987, ses remboursements au titre de la dette extérieure. Cette décision du « vieux » hypothèque l'avenir et sème les graines de la violence future. Son décès, en décembre 1993, ponctue la fin d'une époque notamment marquée par des relations privilégiées avec l'ancienne métropole, « financier en dernier ressort » du clientélisme homogénéisateur, et qui laisse un maigre héritage, qu'on peut apprécier à travers le montant de la dette extérieure, 5 042,7 milliards CFA, dont 1 632,3 milliards d'arriérés de paiement, et par celui de la dette intérieure, 1 263 milliards de francs CFA, dont 378,3 d'arriérés.

Konan Bédié : l'héritage dilapidé

Henri Konan-Bédié, président de l'Assemblée nationale, est désigné selon l'article 11 de la constitution, pour assurer l'intérim jusqu'à la fin du mandat en cours (septembre 1995). Son arrivée au pouvoir s'accompagne de la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994, conséquence logique de la « doctrine Balladur », qui marque l'acceptation par la France de la cotutelle des institutions de Bretton Woods (IBW) sur son « pré carré ». A l'ajustement « en termes réels » prôné par la France, succède un nouvel ajustement plus rigoureux, dont l'objectif principal est de « casser » le système d'économie de rente, par la suppression de l'organisme de collecte (Caistab) et par la mise sous contrôle renforcé des mécanismes de redistribution, principalement ceux liés à la dépense publique.

Le changement de parité fait naître un climat d'euphorie trompeuse. Portée par l'augmentation conjoncturelle des cours mondiaux du café et du cacao ainsi que par d'importants flux d'aide extérieure, la croissance ivoirienne se redresse temporairement, passant en termes réels de -0,3 % en 1993 à 2,1 % en 1994 et à 7,1% en 1995.

Néanmoins, dès 1996 le ralentissement de la croissance induit une réduction progressive de la rente et compte tenu des contraintes liées à l'héritage et à l'ajustement, son volume est insuffisant pour satisfaire l'importante demande léguée par le système houphouétiste. La promotion du concept d'« ivoirité » lui permettant d'exclure les populations du Nord, Konan-Bédié recentre la distribution de la rente, dans un premier temps sur les populations du Sud, puis, dans un second temps, sur la forteresse Baoulé, avant de finalement la restreindre à des cercles de plus en plus proches du pouvoir.

Au cours de cette période, la mauvaise gouvernance et la corruption sont les principaux vecteurs de la captation et de la distribution de la rente, à travers la dépense publique, le processus de privatisation et les détournements de fonds. Ces dérives durables ont conduit les IBW à suspendre leurs concours financiers à la fin de 1998, aggravant ainsi la crise du système.

En violant les règles officieuses de répartition, caractéristique du clientélisme houphouétiste qui assurait la stabilité du pays, le recentrage de la distribution de rente provoque une montée de la contestation même au sein des Baoulés.

En conséquence, le régime se durcit et tente de fédérer les populations du Sud, non plus autour de la rente, mais autour du thème de l'ivoirité, réveillant le sentiment xénophobe à travers des campagnes dans les médias sous contrôle. Le volet politique de l'ivoirité, exprimé dans le code électoral, est complété d'un volet rural par le vote en décembre 1998 de la loi foncière, qui dans une de ses dispositions exclut les non-ivoiriens de la propriété foncière rurale.

En tentant de reconduire le système clientéliste malgré sa faillite, Henri Konan Bédié en a produit un avatar, « le système clientéliste appauvri », qui, en élargissant la fracture Nord-Sud, a inexorablement conduit au coup de force de l'armée.

Au départ d'Henri Konan Bédié, le pays avait une dette extérieure estimée à 6 246 milliards de FCFA et une dette interne d'environ 820 milliards de FCFA.

Le général Gueï : le « balayeur » otage de l'armée

Sous la longue présidence d'Houphouët-Boigny, l'armée est restée relativement discrète, revendiquant simplement, au cours de rares crises (1973, 1975 et 1977), une plus grande implication dans la gestion du pays. Pour répondre à cette attente, Houphouët-Boigny a doté l'armée d'un statut privilégié (solde, conditions matérielles favorables) et impliqué les militaires de rang supérieur dans l'Administration, par des affectations hors-cadre (administration civile, douanes et entreprises publiques). Ainsi, une partie de l'armée profitait de la rente (du système clientéliste), jusqu'à l'arrivée d'Alassane Ouattara à la primature, qui a progressivement mis fin à cette situation. Après le décès d'Houphouët-Boigny, Konan-Bédié a poursuivi la tendance à la marginalisation de l'armée.

En décembre 1999, l'armée « prend la parole » par des manifestations corporatistes qui dégénèrent en coup d'Etat. Robert Gueï est alors accueilli en libérateur par la population, lassée des débordements du régime Bédié. Si Robert Gueï a initialement eu l'intention de réformer un tant soit peu le système, notamment à travers la constitution d'un gouvernement de compromis, le lancement de l'opération « mains propres » destinée à lutter contre la corruption, ou la modification de la constitution assortie d'un code électoral transparent, il est sans véritable assise politique et se retrouve rapidement en situation minoritaire tant au sein du gouvernement qu'à l'intérieur du Conseil national de salut public (CNSP). Il se retranche alors sur l'armée, dont le contrôle lui échappe en grande partie, et s'attache à satisfaire des

revendications que les militaires estiment légitimes envers celui qu'ils ont porté au pouvoir. Les caisses de l'Etat étant vides, Robert Gueï tentait de la sorte de rétablir partiellement le système clientéliste sans en avoir les moyens. Par la suite, l'ivresse du pouvoir, l'avis de conseillers peu avisés... l'ont amené à adopter un comportement dictatorial qui s'est terminé par son départ précipité au mois d'octobre 2000.

Fin 2000, la situation économique et financière de la Côte d'Ivoire est préoccupante. L'activité économique a enregistré une croissance de -2,3 % contre 1,5 % en 1999 ; la priorité à la revalorisation des salaires des militaires a sacrifié le remboursement de la dette et les échéances non honorées entraînent la suspension des concours extérieurs de la part des créanciers bilatéraux et multilatéraux (le service de la dette extérieure exigible en 2000, évalué à 655,1 milliards, a été honoré à hauteur de 240,8 milliards). En outre, l'encours de la dette (totale) était estimé à 7 785,9 milliards de francs CFA, soit 116,7 % du PIB et celui de la dette extérieure à 6 594,8 milliards (6490,1 milliards en 1999), soit 98,9 % du PIB.).

En quittant le pouvoir, la junte lègue une situation économique et financière délicate qui réduit d'autant la marge de manœuvre du nouveau président.

Laurent Gbagbo : malgré une volonté de réforme affichée, reconduite du clientélisme appauvri

Dès la confirmation de sa victoire, Laurent Gbagbo s'est empressé d'exprimer sa volonté de rompre avec le passé : « la deuxième République sera la république de l'intégration nationale, du développement équilibré, de la solidarité et de la démocratie ».

Les populations composant la mosaïque ivoirienne ont alors pu penser que Laurent Gbagbo était l'homme providentiel porteur d'un projet alternatif au système clientéliste en vigueur depuis l'indépendance.

Laurent Gbagbo devait répondre à de nombreuses attentes. Celles, d'une part, des exclus de l'ajustement : chômeurs, intellectuels prolétariés, « compressés » de la fonction publique, classes moyennes urbaines... Celles, d'autre part, des exclus de la vie politique et sociale, principalement les « gens du Nord », initialement marginalisés par Henri Konan Bédié. Sur ce point, Laurent Gbagbo reconnaissait implicitement en décembre 2000 que la résolution du conflit Nord-Sud impliquait notamment la reprise de la distribution clientéliste de la rente dans les régions septentrionales : « le Nord a été négligé, il est sous-équipé. A l'avenir, il faudra pratiquer une sorte de 'discrimination positive' à leur profit... et même un 'plan Marshall' ... ».

Malgré la reprise progressive des financements externes, le Président n'a pu élargir sa marge de manœuvre, principalement en raison : (i) de sa faible assise politique vu les conditions de son élection, (ii) des exigences des « barons » du FPI et de son ethnie concernant l'accès à la rente agricole, (iii) de la nécessité de composer avec l'armée, la police et la gendarmerie... (iv) de la « privatisation » de la rente du fait de la réforme de la filière café-cacao et (v) du contrôle accru des bailleurs de fonds sur la dépense publique qui réduit de façon drastique les possibilités d'utilisation de la rente agricole ainsi que de l'aide à des fins clientélistes.

Laurent Gbagbo a donc reconduit le système clientéliste sous sa forme appauvrie en intensifiant l'ethnicisation de la vie politique. Cette situation a conduit à une nouvelle prise de parole d'une partie de l'armée le 19 septembre 2002. Plusieurs mois après cet événement, la situation en Côte d'Ivoire est loin d'être stabilisée.

Conclusion

La crise ivoirienne est une crise structurelle du modèle clientéliste mis en place au lendemain de l'indépendance et qui suppose un volume croissant de rente pour alimenter une demande en augmentation constante. En effet, des éléments déstabilisateurs conduisent

inéluclablement à la faillite de ce modèle : d'une part, le tarissement de la rente, qu'elle provienne du secteur agricole, de l'aide extérieure ou de l'endettement ; d'autre part, la contrainte extérieure, par ses exigences d'une « privatisation » du système de captation de la rente et d'un contrôle strict du mécanisme de redistribution à travers la dépense publique.

Dès lors, le système survit sous une forme appauvrie, recentrant la distribution de la rente sur une base toujours plus étroite et libérant des forces centrifuges au sein de la société ivoirienne. Par ses caractéristiques, le clientélisme appauvri ne peut fonctionner dans le cadre d'un régime « démocratique ». La confiscation de la rente par une minorité implique un régime fort, similaire à ceux de certains pays producteurs de pétrole. Dans l'hypothèse où le gouvernement d'union nationale tenterait de proroger le système actuel, il est à craindre que l'instabilité persiste et conduise à une nouvelle prise de parole des forces de sécurité.

Bernard Conte